

Charte d'usage du réseau informatique du Lycée et de l'Internet pour les élèves

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du Lycée des Mascareignes et, par eux, le serveur académique permettant l'accès à Intranet, puis l'Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".

1 Le réseau du Lycée des Mascareignes.

1.1 Ressources disponibles

Le serveur du réseau du Lycée des Mascareignes offre:

- un compte personnel à tous les élèves du lycée qui se connectent par identifiant et mot de passe
- une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels - limitation à 50 Mo par compte, sans fichiers exécutables porteurs éventuels de virus (stockage de musique et de vidéo à usage personnel interdit)
- l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur, les postes individuels et à l'Internet

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

2 Respect des règles de la déontologie informatique.

2.1 Engagements du Lycée

- Le Lycée s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Le Lycée des Mascareignes s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le Lycée des Mascareignes n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Le Lycée des Mascareignes se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
- Le Lycée des Mascareignes se réserve le droit de supprimer tout compte d'élèves qui auront quitté définitivement l'établissement, et ainsi les fichiers appartenant à ces comptes dans le but de récupérer de l'espace disque pour le bon fonctionnement du serveur. Les élèves en Terminale sont donc priés de prendre les dispositions nécessaires pour récupérer leurs travaux avant les grandes vacances.

2.2 Engagements de l'Utilisateur

- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :
 - installer des logiciels sans y être autorisé et surtout des jeux.
 - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
 - interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
 - se connecter sur un site sans y être autorisé.
 - porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
 - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
 - utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité
 - introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
 - modifier sans autorisation la configuration des machines

- La loi interdit la copie de programmes autre que les copies de sauvegardes. L'utilisateur s'engage donc, à ne pas copier les programmes qui se trouvent sur le réseau et sur les stations de travail.
- Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- Il accepte que le Lycée des Mascareignes dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à brancher ou débrancher des périphériques sur les ordinateurs sans y avoir reçu l'autorisation (souris, claviers, écrans et câbles)
- L'utilisateur s'engage à manipuler avec précaution les matériels informatiques disponibles pour son utilisation.
- L'utilisateur s'engage à ne pas télécharger des fichiers audio (mp3, wma, etc...) ou vidéo (avi, mpg, etc...).
- L'accès aux salles informatiques en dehors des heures de cours peut se faire que sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un membre de la vie scolaire qui assure la surveillance
- L'impression des documents doit être exclusivement fait qu'avec l'accord de la personne responsable de la salle..

3 Les Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies y compris la détérioration de matériels s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Règlement Intérieur modifié et validé par le Conseil d'établissement du 21 Juin 2012.

Vu et pris connaissance de l'ensemble des règlements.

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents (ou tuteur) :